



## Un européen de conviction « à la sauce béarnaise »

**A**lain Lamassoure nous a fait l'honneur d'inaugurer le 18 septembre dernier une série de dîners-débats. Il nous dressa un rapide historique de l'histoire de l'UE, qui peut s'enorgueillir de 2 succès - la confiance née entre les peuples d'Europe et la création de l'Euro - et regretter 2 échecs - la politique étrangère commune et la politique des entreprises. Fort de l'analyse de l'échec du traité de Nice, Valéry Giscard d'Estaing, Président de la Convention européenne, a adopté une nouvelle méthode, le « consensus européen » dont Alain Lamassoure décrit le fonctionnement avec beaucoup d'humour, parfois grinçant. Ce « decision making process » restera dans les annales de la diplomatie européenne pour avoir permis la réalisation d'un projet de constitution entre 25 Etats-Nations, ce qui relève quasiment du miracle. La force de l'Europe, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur, ne pourra venir que de l'existence d'un Président de l'Europe, figure politique élue pour un mandat à temps plein pour une durée raisonnable. Cela permettra de combler le cruel manque de couverture médiatique de l'Europe et de garantir une position commune sur les questions de politique étrangère. Reste à faire adopter le projet de constitution ; Alain Lamassoure reste confiant en la capacité des peuples à faire ce choix.



Alain Lamassoure. Né à Pau en 1944. Tombé dans la marmite de la potion magique européenne peu après. Enarque, apprend à écrire avec Maurice Druon, à compter à la Cour des Comptes, à gouverner avec Valéry Giscard d'Estaing, dont il est conseiller technique à l'Elysée. Député des Pyrénées-Atlantiques de 1986 à 1993, Ministre délégué aux Affaires européennes dans le gouvernement de cohabitation d'Edouard Balladur, puis Ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement d'Alain Juppé. Sa plus grande fierté : avoir été élu, bien que Béarnais, à la présidence de la communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, puis du Conseil des Elus du Pays basque. En 1999, retourne dans la classe européenne, d'abord au Parlement européen, puis en épousant en seconde noce Caroline Guillaudeau, militante chez les Jeunes Européens Fédéralistes, rencontrée au cours d'une manif pendant le Conseil européen de Nice. Il est Membre de la Convention européenne. ■

### En savoir plus sur :

La convention européenne :  
<http://european-convention.eu.int/>  
Alain Lamassoure :  
<http://www.alainlamassoure.com/>

### RELATIONS PUBLIQUES

Philippe Laurette, Délégué Général d'Europe & Entreprises a participé aux réunions suivantes :

#### 12 juin 2003

Journée du BIPE sur le thème  
« Nouvelle gestion du risque :  
l'aventure obligée ».

#### 30 juin 2003

Membre du jury de la  
« compétition nationale SIFE  
France », à l'invitation de KPMG.

#### 28 & 29 août 2003

2èmes « Universités d'été de  
l'assurance » sur le thème :  
Quelle compatibilité entre le métier  
de l'assureur et la rentabilité  
des fonds propres ?

Ce fut une réussite indéniable.  
Bonne ambiance dans un cadre  
agréable (château d'Ermenonville).  
Qualité des intervenants et des  
débat (catastrophes, normes  
comptables...) avec en point  
d'orgues la venue d'un Michel  
Rocard en très grande forme.

#### En septembre 2003

16ème « Healthcare » conférence à  
New York, à l'initiative de BT&T.

EUROPE & ENTREPRISES - Association loi 1901

27, rue des Batignolles - F-75017 Paris - Tél. : 33 1 42 93 40 10 - Fax : 33 1 42 93 40 11

Président, Directeur de la Publication : Christian Rocheteau ★ Vice-Présidents : Armelle Brault, Denis Neveux  
Responsable de la Rédaction : Philippe Laurette ★ Adjoint au responsable de la rédaction : Jean-Christophe Godfrain  
Conception : Sandra Jouselin – Réalisation/Production : Europe & Entreprises – Numéro ISSN : 1638-6094  
E-mail : [team@europe-entreprises.com](mailto:team@europe-entreprises.com) – Site web : [www.europe-entreprises.com](http://www.europe-entreprises.com)  
Europe & Entreprises est un lieu de rencontre, d'information et de débats sans tabous sur l'Europe entre chefs d'entreprise.

## Le point sur la Convention européenne

La Convention européenne a été instituée par le Conseil européen de Laeken et s'est ouverte le 27 février 2002. Elle avait pour mission de proposer une adaptation et un renouvellement du cadre politique et institutionnel européen. Ceci afin que l'Union européenne (UE) puisse mener à bien son élargissement à 28 pays (voir notre dossier "Le nouveau visage de

candidats, seize représentants du Parlement européen et deux représentants de la Commission européenne. Chacun de ces titulaires disposait d'un suppléant. De plus, le médiateur européen, le Comité économique et social européen (trois représentants), le Comité des régions (six représentants), les partenaires sociaux (trois représentants) étaient invités en tant qu'observateurs.

Que contient le projet de traité ? Le projet ne se superposera pas à ceux précédemment signés (Euratom, Rome, Amsterdam, Nice...). Il les fusionne pour les remplacer par un document unique. Le projet contient quatre parties et un préambule. La première partie, de nature constitutionnelle, définit l'Union, ses valeurs, ses objectifs et la répartition des compétences entre les Etats et l'Union. La deuxième partie reprend la Charte des droits fondamentaux, qui aura ainsi force juridique. La troisième partie regroupe les dispositions relatives aux politiques de l'Union. Cette partie, extrêmement sensible pour les membres, nécessitait encore "quelques ajustements" lors de la présentation au Conseil de Thessalonique. La dernière partie contient les clauses finales habituelles.

La gestion du temps. La mission confiée à la Convention européenne a été accomplie sur une durée extrêmement courte au regard de l'amplitude des champs examinés et de l'importance pour l'avenir des propositions qui ont été faites.

★ 27 février 2002 : Coup d'envoi de la Convention par VGE.

★ Juin 2002 : Constitution des groupes de travaux.

★ 20 juin 2003 : Présentation finale du projet de traité constitutionnel au Conseil européen de Thessalonique.

★ 18 juillet 2003 : Présentation officielle du projet complet de traité établissant une constitution européenne à Rome.

★ 04 octobre 2003 : Conférence inter-gouvernementale (CIG) qui devrait approuver le traité constitutionnel.

★ Décembre 2003 : Conseil européen. Accord politique sur le traité ?

★ 1<sup>er</sup> mai 2004 : 10 nouveaux membres entrent dans l'UE.

Signature officielle du traité constitutionnel ?

★ Juin 2004 : Election du Parlement européen. Ratification par chacun des 25 Etats membres ?

En savoir plus : <http://european-convention.eu.int/>

### Résultat des votes pour l'adhésion à l'UE

PAYS	DATE (2003)	POUR (%)	CONTRE (%)	PARTICIPATION (%)
Chypre*				
Estonie	14/09	67	33	63
Hongrie	12/04	83,76	16,24	45,60
Lettonie	20/09	67	32,3	72,53
Lituanie	10-11/05	91,04	8,96	63,30
Malte	08/03	53,65	46,35	91
Pologne	07-08/06	77,41	22,59	58,82
Slovaquie	16-17/05	92,46	6,20	52,15
Slovénie	23/03	89,66	10,34	55,37
Rép. Tchèque	13-14/06	77,30	22,67	55,20
Moyenne		77,69	22,07	61,88

\* Chypre n'a pas prévu de recourir au référendum. Les pays candidats dont les populations ont voté "Oui" à l'adhésion à l'UE la rallieront officiellement le 1er mai 2004. La Bulgarie et la Roumanie devraient être prêtes à rejoindre l'UE en 2006. Quant à la Turquie elle pourrait devenir membre en 2007.

l'Europe"), faire face à ses ambitions de puissance internationale et répondre aux attentes de "plus d'Europe plus simple" de ses citoyens.

Les conventionnels.

Le Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernements a désigné un triumvirat composé d'un président, Valéry Giscard d'Estaing, et de deux vice-présidents, Giuliano d'Amato et Jean-Luc Dehaene.

La Convention rassemblait un représentant des chefs d'Etat ou de gouvernement par pays membre et par pays candidats, deux représentants des parlements nationaux des pays membres et des pays

La méthode de travail.

La Convention se réunissait 2 demi-journées par mois en session plénière, ouverte au public. Ses membres ont participé à 11 groupes de travaux thématiques (subsidiarité, Europe sociale, action extérieure...). Les conventionnels ont pu s'exprimer dans des contributions écrites diffusées auprès de l'ensemble de leurs collègues.

D'autre part, un Forum était ouvert aux représentants de la société civile (ONG, partenaires sociaux, associations...). Ceux-ci étaient informés des travaux de la Convention et leurs contributions transmises aux conventionnels.